



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 11 mai 2015

Compte rendu du CA de l'ANGDM du 7 mai 2015

Suite au départ des administrateurs représentant les salariés lors du CA du 26 mars, le Président a convoqué un CA extraordinaire le 7 mai 2015. Ce CA fait suite au précédent, un point restant en litige, il concerne le Règlement national de l'ASS, notamment sur deux sujets de blocage :

- Revalorisation des aides ménagères
- Entrée en EHPAD.

Depuis le dernier CA, les administrateurs représentant les affiliés ont entrepris de multiples démarches :

- Ministères budget – santé – écologie
- Représentants des communes minières
- Elus
- Etc.

En préambule du CA, le Président nous informe que le sujet de l'ASS n'est pas en délibération, mais il proposera une suspension de séance pour discuter avec les Tutelles et faire une proposition pour débloquer la situation.

Lettre de mission :

Communication du Directeur :

Il nous fait part de sa lettre de mission. Il en ressort :

- ⇒ Rappel des missions de l'Agence :
 - Maîtrise des coûts budgétaires
 - Mise en place d'un guichet unique
 - Développement de la politique vacances
- ⇒ Le paiement des prestations :
 - Contrôler les fraudes
 - Harmonisation des règles de gestion entre les différents personnels de l'Agence en maîtrisant les coûts
 - Améliorer la communication.

Paiement mensuel :

Après la fermeture des mines (hors charbon et potasse), l'Agence vient de franchir un nouveau cap le 30 avril, en mensualisant 92.000 retraités. La prochaine étape concerne l'ensemble des ayants droit, CCFC/RA et ceux ayant opté pour la capitalisation d'une prestation (chauffage, logement). Cette mensualisation devrait intervenir le vendredi 31 juillet.

Bail de la Mure :

La CFTC s'est abstenue sur ce bail.

Rappel de la position CFTC :

Pour la CFTC, dans le cadre du guichet unique, il faut un rapprochement entre la CAN et l'ANGDM dans les mêmes locaux, afin de faciliter le service rendu à nos ayants droit.

Le bail proposé ne va pas dans ce sens.

Points sur les contentieux à l'ANGDM :

A ce jour, 1246 contentieux sont gérés par l'ANGDM, 847 sont liés au préjudice d'anxiété, 347 sont liés aux AVNAT et le reste concerne des divers, préretraite etc. L'agence a provisionné 43,5 M€

La CFTC a rappelé au Président que lors d'un CA, il avait été validé qu'un contentieux arrivé à terme ferait jurisprudence. Le Président mettra ce point à l'ordre du jour d'une prochaine COPRAD.

ASS :

La représentante de la DSS rappelle au CA :

- Les consignes de l'Etat en matière d'ASS, elles doivent maîtriser strictement le budget. Que pour toutes les institutions les dépenses ASS ne doivent pas augmenter entre 2014 et 2015.
- Que l'Etat est favorable à l'augmentation en matière de politique vacances (+ 1,5 M€2014) du fait d'une conjoncture exceptionnelle de démarrage.
- L'Etat est favorable à ce que des prestations du FNASS soient reprises par l'ASS.

De ce fait, l'Etat est favorable sur le règlement national ASS à l'exception des aides ménagères qui seront reportées au 1^{er} janvier 2016.

Après la présentation de la DSS, chaque Fédération de Mineurs est intervenue fortement, afin que le barème ASS soit applicable de suite dans son intégralité. La position des administrateurs a été fortement suivie par le représentant des communes minières.

Le Président demande une suspension de séance pour faire le point avec les Tutelles. A la reprise, le Président soumet les délibérations au vote :

1^{ère} délibération : le conseil valide à l'unanimité le nouveau Règlement intérieur de l'ASS et les barèmes afférents aux nouvelles aides.

2^{ème} délibération : le conseil valide à la majorité, 8 voix pour – 6 voix contre, que « le barème aide à domicile est applicable au 1^{er} octobre ».

Ces deux délibérations sont en attente d'une validation en Expresse des trois Tutelles concernées.

Les administrateurs représentant les salariés ainsi que le représentant des communes minières ont décidé de rencontrer les responsables des groupes parlementaires à l'Assemblée, elles demandent à être reçues par le Ministère du budget sur le sujet et non pas par la DSS comme prévu.

Pour la CFTC, il est à noter que si la rigueur budgétaire se poursuit dans les années à venir, les budgets non utilisés dans l'année (rappel : 9M€ en 2014) ne seront pas reportables dans les années à venir, comme le prévoit l'engagement de la COG. Ce point fera l'objet de nos débats lors d'une prochaine réunion.

Raphaël MARGHERITA
Administrateur